



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2020-01

OBJET : Politique tarifaire de l'établissement

- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n° 2009-11 du 17/07/2009, donnant délégation de compétences au bureau du conseil d'administration concernant l'attribution de subventions ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2015-28 du 11/12/2015 prorogeant la durée de validité de la délibération n°2009-11 susvisée ;
- VU** les stratégies et plan d'actions déjà validées par le Conseil d'Administration sur les thématiques du tourisme, de la communication ;

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 18 février 2020 à Chambéry, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,

Après en avoir délibéré :

- Valide les tarifs de la photothèque jusqu'à leur prochaine actualisation éventuelle.
- Valide les tarifs de la boutique pour les produits en stocks à ce jour.
- Autorise la directrice à définir des prix provisoires pour la vente des produits qui seraient conçus et livrés durant l'année 2020.

Fait à Chambéry, le 18 février 2020

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

